

Les pratiques collectives

Le CRR offre la possibilité de s'inscrire uniquement à une pratique chorale ou orchestrale.

Les inscriptions sont annuelles.

Les besoins en effectifs varient suivant les projets, les formations, les effectifs et les équilibres sonores.

Un engagement d'implication et d'assiduité est demandé.

La pratique orchestrale

Les orchestres constitués sont à destination :

- ▶ Des élèves du CRR dans le cadre de leurs options obligatoires ou facultatives,
- ▶ Des élèves inscrits dans le réseau des écoles de musique,
- ▶ Des élèves inscrits dans les classes-orchestre
- ▶ De tout amateur désireux de rejoindre l'activité.

Les orchestres proposés au CRR

- ▶ Les orchestres d'harmonie 1er à 3ème cycle, constitués d'instruments à vents, de percussions et d'instruments à cordes basses (Violoncelle/contrebasse).
 - Harmonie 1er cycle : s'adresse aux musiciens de 1er cycle instrumental ayant un minimum de deux années de pratique instrumentale
 - Harmonie 2ème et 3ème cycle : s'adresse aux musiciens de niveau 2nd cycle ou 3ème cycle instrumental.
- ▶ Les orchestres à cordes, portant les noms d'Orchestre Pizzicato et Ensemble Instrumental des Jeunes, constitués d'instruments à cordes frottées
 - Pizzicato : s'adresse aux élèves de 1er cycle instrumental ayant un minimum de deux années de pratique instrumentale
 - Ensemble Instrumental des Jeunes (EIJ) : s'adresse aux musiciens de niveau de second cycle instrumental ; certaines années deux EIJ peuvent être créés, le premier pour les niveaux 2C1-2C2 instrumental, le deuxième pour les niveaux instrumentaux 2C3-2C4.
- ▶ Les orchestres symphoniques, Junior et 3ème cycle.
 - Orchestre Symphonique Junior : s'adresse aux musiciens de milieu de 2nd cycle instrumental ; il est composé le plus souvent des musiciens de l'EIJ niveau 2C3-2C4, auquel viennent se joindre les instrumentistes en vents-percussion-harpe de fin de 2nd cycle
 - Orchestre Symphonique 3ème cycle : s'adresse aux élèves de niveau Cycle 3.

Recrutements instrumentaux dans les orchestres

S'il s'agit d'un élève du CRR, l'entrée dans l'orchestre s'effectue via le professeur d'instrument et le Chef d'Orchestre.

S'il s'agit d'un musicien extérieur, en fonction des prérequis et des besoins, l'admission se fait après un entretien avec le chef et 2 répétitions qui ont valeur d'essai. Concernant l'orchestre symphonique, il est demandé une validation auprès d'un des professeurs du CRR.

La musique de chambre

Il existe deux entrées :

- ▶ L'inscription en cours de musique de chambre est ouverte aux élèves extérieurs de niveau de cycle 3, sous réserve de place disponible.
- ▶ Les options obligatoires organisées autour de :
 - l'UV de BEM (préparation avec le professeur d'instrument)
 - l'UV de CEM (cours de musique de chambre)
 - l'UV de DEM (cours de musique de chambre)

Le Choeur Campus

Le Conservatoire de Cergy-Pontoise vous propose Chœur Campus, un chœur ouvert à tous les étudiants, même débutants, et aux non-étudiants sur audition. Vous pourrez participer à la saison artistique du Conservatoire avec des programmes musicaux variés lors de concerts dans différents lieux de l'agglomération. L'objectif de Chœur Campus, c'est avant tout, permettre à des étudiants aux parcours différents, de partager émotions artistiques et moments de convivialité !

Les consorts

Il existe pour les élèves du CRR des pratiques d'ensemble instrumental (ensemble de flûtes, ensemble de guitares, ...), à géométrie variable qui sont gérées par les professeurs d'instrument au gré de leurs projets pédagogiques.

Renseignements

crr.scolarite@cergypontoise.fr

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- ▶ Saison culturelle
- ▶ Etudiants en scène

COMPTON DES ASSOCIATIONS DE CERGY-PONTOISE
Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53